



ACTUALITÉS

France

Le prochain Mardi de la DGPR (MEDDE) aura lieu à Paris - La Défense, le 20 octobre 2015 à 14h et sera consacré aux réglementations relatives à l'import/export de produits chimiques dangereux et aux polluants organiques persistants: règlements "PIC" et "POP".

[Télécharger le programme.](#) [Inscriptions.](#)

Substitution

Nouvelles pages web ECHA

L'ECHA a créé de nouvelles pages web dédiées à la substitution afin d'aider les entreprises à remplacer les substances chimiques dangereuses par des substances chimiques ou des techniques plus sûres. Une [vidéo](#) promouvant les bénéfices de la substitution est également disponible.

[News de l'ECHA](#)

[Page web de l'ECHA : « Remplacer des substances chimiques dangereuses »](#)

Restriction

Avis du RAC et du SEAC

Le comité d'évaluation des risques (ou RAC) a rendu un avis favorable, lors de sa dernière réunion plénière début septembre 2015, à la proposition de restriction concernant le **PFOA (acide pentadécafluorooctanoïque)** (N°CE : 206-397-9), ses sels et ses dérivés.

[News](#) de l'ECHA

Le Comité d'Analyse Socio Economique (ou SEAC) a quant à lui adopté un avant-projet d'opinion sur la proposition de restriction concernant le **PFOA**, ainsi que sur la proposition de restriction du **bisphénol A** (N°CE: 201-245-8) dans les papiers thermiques. Ces avant-projets sont soumis à commentaires jusqu'au 16/11/15.

[Consultation publique](#)

Le SEAC a également rendu un avis favorable concernant la proposition de restriction d'usage du **DecaBDE** (Oxyde de bis(pentabromophényle)) (N°CE: 214-604-9) en tant que retardateur de flamme dans les plastiques et textiles.

[News](#) ECHA

Autorisation

Notification de l'utilisation auprès de l'ECHA

Si la substance que vous utilisez est couverte par une autorisation octroyée à un acteur en amont de votre chaîne d'approvisionnement, vous devrez notifier l'utilisation de votre substance auprès de l'ECHA (Article 66 du Règlement REACH). Cette obligation s'applique dès que la décision d'autorisation a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. **A partir de la première livraison de la substance, vous avez trois mois pour procéder à la notification.**

[News de l'ECHA](#)

[Page web ECHA : « Soumettre une notification d'utilisateur en aval concernant des utilisations autorisées »](#)

Avis du RAC et du SEAC

Le comité d'évaluation des risques (ou RAC) a rendu un avis favorable, lors de sa dernière réunion plénière début septembre 2015, sur une demande d'autorisation concernant un usage du **trichloroéthylène** (N° CE : 201-167-4) ainsi qu'un usage du **chromate de plomb** (N° CE : 231-846-0).

[News](#) de l'ECHA

Le Comité d'Analyse Socio Economique (ou SEAC) a également finalisé deux avis favorables concernant l'autorisation de ces deux substances.

[News](#) de l'ECHA



REACH 2018



REACH

Webinar ECHA

L'ECHA propose le **18/11/2015** un webinar « **Find your co-registrants and prepare to work together** » (Trouvez vos co-déclarants et préparez vous à travailler ensemble) qui vous montrera notamment comment entrer en contact avec les autres entreprises avec lesquelles vous aurez besoin de travailler pour préparer conjointement l'enregistrement, via la plate-forme Reach-it et vous donnera quelques astuces pour démarrer la coopération.

[S'enregistrer](#)

Evènement

L'ECHA organise le **04/11/2015** à **Bruxelles**, en collaboration avec les associations industrielles, une [session d'information](#) sur la nouvelle procédure d'enregistrement qui va se mettre en place en 2016 avec notamment la présentation des outils informatiques mis à jour.

[S'enregistrer](#)

Évènement - Rappel

Workshop sur la rationalisation des demandes d'autorisation – Bruxelles le 17/11/15

Ce workshop, organisé par l'ECHA et la Commission Européenne, fait suite à la conférence donnée en février 2015 à Helsinki « lessons learned » sur les demandes d'autorisation. Le but de ce workshop est l'amélioration de la procédure de demande d'autorisation.

[Plus d'information et enregistrement](#)

Webinar « utilisateurs en aval »

Ce webinar, est organisé par l'ECHA, le **21/10/2015** à 10h (Heure de Paris) dans le but d'informer les utilisateurs en aval sur les derniers développements qui pourraient les aider à utiliser les produits chimiques en toute sécurité et à remplir leurs obligations vis-à-vis de REACH. Ils apprendront notamment comment améliorer la circulation de l'information dans la chaîne d'approvisionnement, comment préparer un rapport sur la sécurité chimique et comment notifier à l'ECHA des utilisations autorisées.

[Page du webinar et enregistrement](#)

CLP

Classification et étiquetage harmonisés

Consultation publique

Trois nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en [consultation publique](#)

- jusqu'au **16/11/2015** (pesticides) :

- Phosmet (N°CE : 211-987-4),
- Pinoxaden (N° CAS : 243973-20-8),
- Quizalofop-P-tefuryl (N°CE: 414-200-4)

- jusqu'au **23/11/2015**:

- Pyrocatechol (N°CE: 204-427-5)
- Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif (N°CE:231-668-3)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0.09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)